

Jeune 23/05/80

A traiter par

Date entrée: *19/5/80*

N° Classement: *52.62/120* *01*

B. Form Synthèse et avis 27/5/80

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I .-

OBJET: Réunion du 5 mai 80
sur les C.C.D.F.P.
dépendant des M.F.R.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le compte-rendu de la réunion interministérielle
relative à l'objet ci-émergé.

Je vous en souhaite bonne réception et
vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, les
assurances de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
Dr *M. MUKAKAMALI* Avenant.-



Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D
K I G A L I .-
- ✓ - Monsieur le Ministre (tous) *M. JEUNESPORTS*
- Monsieur le Directeur de
l'ORINFO
K I G A L I .-
- Madame la Participante (toutes)
- Monsieur le Participant (tous)
- Monsieur le Préfet de
G I S E N Y I .-
- Monsieur le Préfet de
R U H E N G E R I .-
- Monsieur le Bourgmestre de Kidaho
- Monsieur le Président du Conseil
d'Administration du C.C.D.F.P. Kidaho

*Mme Mukakamali
pour exécution (travail demandé)
par le directeur -
16/5/80*

- Monsieur NDUNGUTSE Evariste, représentant le Ministère du Plan, la tutelle des ONG.
- Monsieur NGARUWENIMANA Produald, représentant le Ministre de l'Intérieur.
- Docteur MUGABUSHAKA Alexandre, Directeur des hôpitaux représentant le Ministère de la Santé Publique.

La Présidente de la réunion commence par les remerciements d'usage et passe la parole à Mademoiselle Moly pour présenter son rapport de mission aux participants.

Celle-ci propose de distribuer le document intitulé "Rapport de l'évaluation sur la mise en place des C.C.D.F.P. en Préfecture de Gisenyi". Sa proposition est acceptée. Ensuite elle se met à commenter le document et relève les améliorations souhaitées aux sept points-clés suivants:

1. Progression des implantations

Il y a des retards sur la progression des implantations de C.C.D.F.P. Pour arriver à la mise en place des 7/8 centres promis par la Convention 1978-1981 il faudrait se désengager de Kidaho et mener au même rythme la phase de sensibilisation.

2. Formation

Pour la formation, il faudrait un atelier-dessin tant au C.P.D.F.P. qu'au sein du Ministère de tutelle.

3. Structure associative

Le modèle de statuts requis, il faudrait que les associations existantes puissent être encouragées par une reconnaissance officielle leur accordant la personnalité civile.

4. Formation des formateurs

Il est souhaitable que la formation soit dispensée à des formateurs cadres communaux dont la stabilité est plus assurée dans la mesure où leur rémunération est garantie.

5. Collaboration avec les cadres techniques

La collaboration avec les cadres techniques recherchée en permanence requiert présentement l'affectation d'un agronome A2 dans l'équipe du C.P.D.F.P.

6. Constructions

Le plan-type de constructions décentralisées étant approuvé, il reste à pallier au retard dans la mobilisation des bénéficiaires des Communes choisies au fur et à mesure par le Conseil Préfectoral.

7. CENTRE PREFECTORAL

Pour le bon fonctionnement du centre préfectoral de développement et de formation permanente, il est souhaitable que le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif clarifie les responsabilités des cadres. Le cumul de fonctions de directeur du Service Social, de directeur du C.C.D.F.P. et d'homologue du chef d'opération M.F.R. ne semble pas faciliter la clarté désirée.

Après avoir attentivement écouté les souhaits de la partie française, ce fut le tour de la partie rwandaise d'exprimer également ses propres observations sur les sept points-clés.

1. PROGRESSION DES IMPLANTATIONS

La Convention 1978- 1981 prévoit la réalisation de 8 C.C.D.F.P. avec un personnel expatrié réduit à quatre personnes. A présent que le contingent a été porté à six en fonction justement du suivi des centres en fonctionnement et des constructions à assurer, on voit mal pourquoi la réalisation d'un 7^e C.C.D.F.P. en 1981 devrait dépendre d'un désengagement à Kidaho.

Par ailleurs les participants sont d'accord que les responsables des Maisons Familiales Rurales remettent le C.C.D.F.P. de Kidaho aux autorités préfectorales et communales et à l'association du C.C.D.F.P. pour permettre à celles-ci de donner à ce centre l'orientation et le soutien dans le sens qu'elles souhaitent elles-mêmes. Il est bien entendu que cette prise de position est dictée par d'autres motifs bien compréhensibles.

2. FORMATION

Pour l'atelier de dessin d'images, l'attention des communes dans le recrutement des formateurs doit être attirée sur les diplômés de l'Ecole d'Art de Nyundo.

3. STRUCTURE ASSOCIATIVE

Un registre sera ouvert au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif pour y consigner les associations qui désirent une reconnaissance officielle conformément au plan-type de C.C.D.F.P. ou par arrêté présidentiel organisant les C.C.D.F.P.

4. FORMATION DES FORMATEURS

La rémunération des formateurs sous-contrat comme d'ailleurs celle des autres cadres communaux fait problème partout où les communes sont pauvres ou grevées de dettes à rembourser. En attendant de trouver une solution globale nationale, nous prions les M.F.R. de chercher de leur côté comment assurer la rémunération des formateurs au moins pendant deux ans comme cela a déjà été possible dans certains cas précis.

.../...

5. COLLABORATION AVEC LES SERVICES TECHNIQUES

L'agronome A2 à affecter au C.P.D.F.P. a été promis par le secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Cette promesse a été confirmée par le directeur de la Vulgarisation.

6. CONSTRUCTIONS

Techniquement la réalisation des constructions décentralisées dans les 8 communes prévues par la Convention 1978-1981 doit être possible.

7. CENTRE PREFECTORAL

Pour justifier la position du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, madame HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence secrétaire Général et présidente de la réunion donne l'historique de l'Action Sociale depuis 1949 jusqu'aujourd'hui pour en conclure que le service Social n'est rien d'autre que ce que vise le C.C.D.F.P. Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif veut absolument éviter le bicéphalisme et sait que son personnel qui fait partie de l'équipe préfectorale connaît très bien ses attributions. Nous comptons envoyer quelqu'un au prochain Conseil Préfectoral de Gisenyi pour mettre les choses au point.

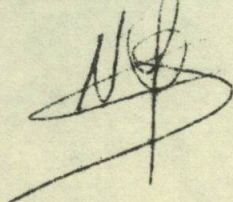
Le docteur Mugabushaka Alexandre représentant le Ministère de la Santé Publique part de sa longue expérience acquise comme homologue ou codirecteur à la direction du centre hospitalier de Kigali, du Sanatorium de Gishari, du Centre Universitaire de Santé Publique de Butare et de directeur du Service de l'Hygiène, encourage le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif à persévérer dans sa fermeté.

En clôturant la réunion madame Habimana Nyirasafari Gaudence remercie les participants de leurs contributions positives et de leurs encouragements hautement appréciés. Et en attendant l'évaluation conjointe devant préparer la 3^o Convention à conclure en 1981, elle souhaite bon retour en France à Mademoiselle Moly qui prend le régulier d'Air France le lendemain.

La séance commencée à 9 h 40 est levée à 12 h 40 à la grande satisfaction des deux parties.

Kigali le 8/05/1980

La présidente de la réunion
Madame HABIMANA NYIRASAFARI G.



Le rapporteur
NZAMWITA Alex

